

Recommandations pour l'adduction d'une maison individuelle au réseau Losange

➤➤ Qu'est-ce que l'adduction ?

L'adduction consiste à **préparer le raccordement de votre maison individuelle au réseau Losange**. En optant pour la fibre optique, vous pourrez bénéficier des services de téléphonie et d'Internet à Très Haut Débit !

Losange amène le réseau au plus proche de votre habitation et vous accompagne à travers deux offres afin de procéder au raccordement de votre logement.

En fonction de la situation rencontrée, les travaux d'adduction et de raccordement peuvent prendre plusieurs mois. Pour cela, il est impératif de nous contacter dès le début de la construction, généralement au moment où sont abordés les raccordements aux autres réseaux (eau, électricité, gaz).

➤➤ Comment se passe l'adduction ?

Le raccordement au réseau de télécommunication d'une maison neuve peut entraîner des travaux de génie civil / réhabilitation / viabilisation d'un terrain nu et occasionner des coûts importants pour le propriétaire. Conformément à **l'article L332-15 du Code de l'Urbanisme et des articles R113-3 et R113-4 du code de la construction et de l'habitation***, l'adduction est à la charge du bénéficiaire de l'autorisation de construire. Cette obligation s'étend **de la propriété privée jusqu'en droit du terrain** (partie située sur la voie publique en prolongement de la propriété privée).

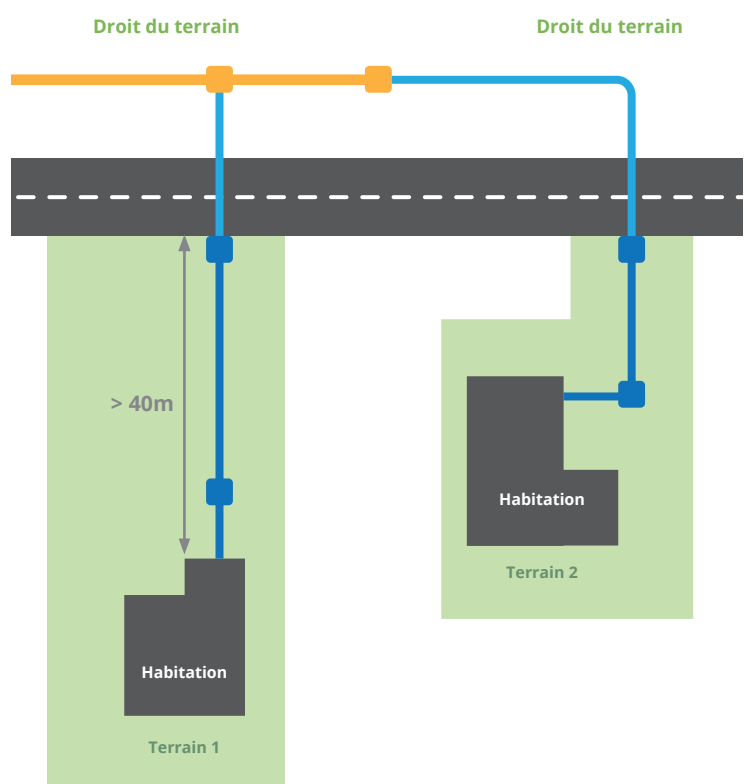
** Pour déterminer le texte de loi qui s'applique à votre situation, nous vous invitons à vous référer à la fiche législation.*

Afin de garantir la continuité des ouvrages de génie civil du propriétaire, il est nécessaire de définir le **Point d'Accès au Réseau (PAR)** ou point d'adduction. Losange vous propose la fourniture du PAR à travers deux offres d'accompagnement.

Cette étape est nécessaire pour mener à bien les travaux, en définissant préalablement la partie du réseau dont le propriétaire est en charge. Il sera également garant de l'entretien de la gaine, de son habitation jusqu'au PAR en domaine public.

Le reste des travaux éventuels de génie civil sur la voie publique, nécessaire au raccordement de la maison individuelle, est à la charge de Losange.

- Réseau Losange
- Travaux en propriété privée à la charge du propriétaire
- Travaux en droit du terrain à la charge du propriétaire
- Fourreau, poteau ou chambre Losange (correspond au PAR)
- Regard télécom à placer pour chaque changement important de direction ou tous les 40 m entre l'habitation et la limite de propriété



Les préconisations de Losange pour le bon déroulement du raccordement

Pourquoi préférer une adduction sous-terrainne ?

En domaine privé, nous préconisons l'adduction sous-terrainne pour des raisons de coûts, de pérennité et d'esthétique.

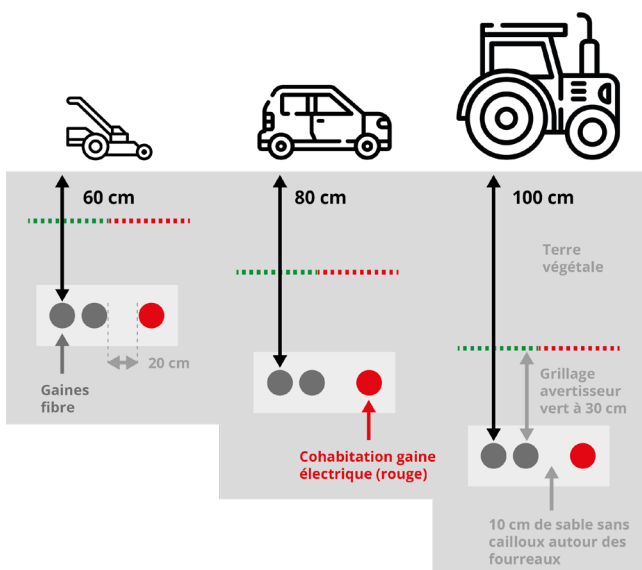
Si le propriétaire le souhaite, il est possible de regrouper les gaines d'électricité et de télécommunication dans une seule tranchée (à voir avec le maître d'œuvre).

Les normes des tranchées

Les tranchées de l'adduction fibre doivent, au minimum, respecter **60 cm** de profondeur. Si les regards se trouvent sur la bande de roulement des véhicules, leur mise en place doit respecter les normes en vigueur (voir schéma ci-dessous).

Lorsque qu'un fourreau longe ou croise une gaine d'un autre réseau (eau, électricité ou gaz), une distance minimale de **20 cm** doit exister entre les points les plus proches.

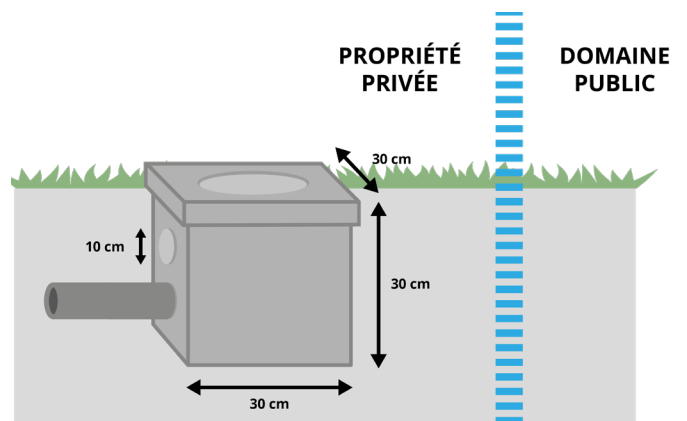
Un grillage avertisseur vert est également posé à **30 cm** au-dessus des fourreaux fibre optiques.



La pose d'un ou plusieurs regards

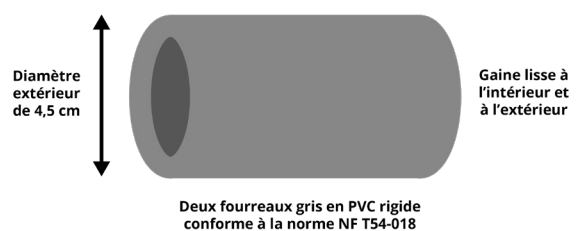
Chaque regard doit comprendre une dimension minimum de **30 x 30 x 30 cm**. Ils peuvent être placés à différents endroits :

- À l'entrée de la propriété privée, en limite du domaine public
- À chaque changement important de direction
- Lorsque la distance entre la limite de propriété et l'habitation est de plus de **40 m**
- **10 cm** pour l'entrée de la gaine sur le regard



Le fourreau fibre optique

Comme chaque réseau, les fourreaux de fibre optique possèdent leur propre couleur afin de les distinguer. C'est le gris (ou le vert dans certains cas) qui est utilisé pour les réseaux de télécommunication. Pour une maison individuelle, deux fourreaux devront être posés, dont un de réserve.



Les autres réseaux :

